

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 A 19 HEURES 30

**Présents** : Pierre COUTAUD, Evelyne DEGUILLAUME, Gilles CHAVASTELON, Joëlle MEYRIGNAC, Eric MARTIN, Laëtitia DELOUIS, Victor ROUSSEL, Geneviève LABARRE, Isabelle CHARRIER, François NIARFEIX, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE.

**Procurations** : Zoé VAISSET-LOUVARD à Victor ROUSSEL.

**Excusés** : Jérémy VEYRET, Alexandra LOULIER.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les budgets primitifs de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Pour le **budget principal de la COMMUNE** :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	1 788 930,95 €	1 788 930,95 €	1 168 443,37 €	1 168 443,37 €

- Pour le **budget annexe du SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT** :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	321 345,25 €	321 345,25 €	484 858,51 €	484 858,51 €

- Pour le **budget annexe de la STATION-SERVICE** :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Montant global	638 581,20 €	638 581,20 €	28 000,00 €	28 000,00 €

**APPROUVE**

#### 2. PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux inscrits au programme de voirie 2026.

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : EUROVIA et RMCL.

Après analyse des offres au regard des critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise RMCL a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de l'offre retenue s'établit comme suit :

Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle 1 HT	Tranche optionnelle 2 HT	Montant total HT
RMCL	101 729,25 €	33 047,30 €	16 389,90 €	151 166,45 €

**APPROUVE**

#### 3. PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION / PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de 5 places de stationnement aux abords de la M.A.M. et des logements COPROD.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et de bénéficier de conditions économiques plus avantageuses, cette opération a été intégrée au marché « Programme de voirie 2026 » attribué à l'entreprise R.M.C.L.

Le coût de l'opération « Aménagement de places de stationnement pour la M.A.M. et les logements COPROD » s'élève à 7 869,49 € HT.

Monsieur le Maire indique que cette opération est éligible à une aide financière du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2026.

Le montant prévisionnel de l'aide sollicitée s'élève à 2 754,32 €, soit 35 % du montant HT de l'opération.

**APPROUVE**

**4. STATION-SERVICE : FIXATION DES MODALITES DE DETERMINATION DE LA MARGE APPLIQUEE AUX CARBURANTS.**

Le Maire rappelle que la commune assure la gestion de la station-service communale depuis sa reprise en régie en 2023.

Dans le cadre de l'approvisionnement des cuves de carburants, la commune consulte les trois titulaires du marché subséquent afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires.

Depuis la reprise de la station, une marge fixe de 0,05 € TTC par litre était appliquée sur les carburants distribués.

Afin de permettre une adaptation aux variations des coûts d'achat et de préserver l'équilibre financier du service, il est proposé de mettre en place une marge variable comprise entre 0 € et 0,06 € TTC par litre.

**APPROUVE**

**5. TARIFS COMMUNAUX : SUPPRESSION DES REGLEMENTS PAR CHEQUE.**

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal. Le sujet sera réétudié dans les prochains jours afin de pouvoir reprendre ce point plus en détail et finaliser la réflexion engagée.

**6. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1er avril 2026 ;

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le tableau des emplois constitue un document de référence pour la gestion des effectifs de la collectivité et qu'il convient de le mettre à jour régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services et de la situation réelle des emplois.

Dans ce cadre, il est proposé de supprimer trois postes actuellement non pourvus, devenus sans objet au regard de l'organisation actuelle des services.

Les postes concernés sont les suivants :

- Adjoint administratif 1re classe ;
- Agent de maîtrise ;
- Adjoint technique principal 1re classe.

**APPROUVE**

**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 05 MARS AU 29 AVRIL 2026.**

- Décision n°2026/01 - portant révision du loyer Du « Logement Mairie n°3 ».

Conformément aux dispositions du bail signé le 21 février 2022 avec M. Christophe DURAND, le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers. Sur la base de l'indice du 1er trimestre 2025 (145,47 contre 143,46 en 2024), le loyer mensuel a été fixé à 265,00 € au lieu de 262,00 €, à compter du 21 février 2026.

- Décision n°2026/02 - portant modification du plafond de la régie de recettes de la station-service communale

Afin de tenir compte de l'évolution de l'activité de la station-service communale, le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes a été porté de 20 000 € à 80 000 €. Il est précisé que les versements devront être effectués à la fin de chaque mois ou dès que le plafond fixé sera atteint. Les autres dispositions de la décision du 15 juin 2023 demeurent inchangées.

**2. ACQUISITION D'UN TRACTEUR : CHOIX DE L'OFFRE.**

Le Maire informe le Conseil municipal que les services techniques municipaux disposent actuellement de deux tracteurs, dont le plus ancien n'est désormais plus en état de fonctionnement et doit être remplacé. Trois devis ont d'ores et déjà été réceptionnés pour l'acquisition d'un nouveau matériel. Afin de disposer d'une comparaison plus complète avant de procéder au choix définitif, le Conseil municipal propose de solliciter un quatrième et dernier fournisseur.

**3. URBANISME : CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES.**

Le Maire informe le Conseil municipal du lancement d'une démarche visant à créer des périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la commune. Cette procédure a pour objectif de remplacer le périmètre automatique actuel de 500 mètres par des périmètres adaptés aux enjeux patrimoniaux, paysagers et urbains locaux. Cette évolution permettra de disposer d'un outil de protection plus cohérent avec la réalité du terrain et les spécificités de la commune.

**4. ENTRETIEN PARCELLE DE LA ROCHE.**

Le Conseil municipal est informé que la parcelle communale YX58P, située entre Vinzan et Cezeyrat/Plazanet, ayant fait l'objet d'une replantation, nécessite désormais des travaux d'entretien afin d'assurer le bon développement des plantations. L'entreprise Unislyva propose la fourniture de tuteurs, de protections gaines simples ainsi que la mise en place de protections individuelles contre le gibier, pour un montant de 1 839,72 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

**5. COMMUNICATION : POINT D'ACTUALITE.**

Un point a été présenté concernant les outils de communication de la commune. Les différents supports utilisés pour informer les habitants ont été rappelés : site internet, application IntraMuros, bulletins municipaux et supports numériques. Quelques chiffres de fréquentation et de diffusion ont également été communiqués afin de mesurer l'impact des actions menées. Cette présentation a permis de souligner l'importance de distinguer information et communication, avec pour objectif de maintenir un lien régulier et efficace avec les administrés.

**6. QUESTIONS DIVERSES ;**

- Concernant les services techniques, Monsieur Rémi Bacigalupo a été recruté afin d'assurer le remplacement de Monsieur Tristan Legué. Son contrat prendra effet à compter du 11 mai prochain.

- Concernant les biens sans maître et les biens de section, il a été proposé de mettre en place un groupe de travail piloté par Geneviève Labarre et Victor Roussel, afin d'étudier ces dossiers et d'envisager les suites à donner.

- Lors des échanges, les élus ont souligné une réelle problématique en matière de sécurité routière au sein du bourg. Plusieurs situations nécessitant une vigilance particulière ont été évoquées, notamment en ce qui concerne la circulation et le partage de l'espace public. Il a été convenu que cette question serait intégrée aux réflexions menées dans le cadre de l'étude confiée à l'ARBAN relative à l'aménagement du bourg, afin d'identifier des pistes d'amélioration adaptées.

Fin de séance à 23h30